

Département du Var

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## VILLE DE SAINT-CYR-SUR-MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -07 - 09

Séance du 2 juillet 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 3

Absents excusés : 3

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**  
*Etaient présents :* Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
*Adjoints :* Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE,  
Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON

*Conseillers Municipaux :* Mesdames AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,  
ORSINI, TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs,  
BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO,  
OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**DENOMINATIONS  
DE  
VOIES**

*Etaient représentés :*

*Conseillers Municipaux :* Madame Elisabeth LALESART  
(procuration à Stéphanie LEITE), Messieurs Jean-Pierre LE VAN  
DA (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Alain  
PATOUILLARD (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER).

*Etaient absents excusés :*

*Conseillers Municipaux :* Mesdames Marie-Claire PELOT-  
PAPPALARDO, Isabelle VIDAL et Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20190702-DEL20190709-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux dénominations de voies suivantes :

Quartier	Proposition de nom	Localisation
Quartier La Miolane	<b>ALLEE FRANCOISE DOLTO</b>	Voie située entre le Gymnase des Oliviers et l'Ecole de la Deidière, passant devant l'Ecole et partant du Chemin du Sauvet jusqu'au rond-point situé Chemin des Poissonniers.
Quartier La Miolane	<b>ALLEE JACQUES PREVERT</b>	Voie en continuité de l'Allée Françoise Dolto, longeant les jardins familiaux et perpendiculaire au chemin des Poissonniers à hauteur du rond-point menant à l'école
Quartier La Miolane	<b>ALLEE JEAN DE LA FONTAINE</b>	Voie située derrière l'Ecole de la Deidière entre le chemin du Sauvet et le chemin des Poissonniers
Quartier La Miolane	<b>RUE DES SERINS</b>	Voie située entre le boulevard de la Litorne et le chemin de la Miolane à hauteur du giratoire de la Litorne et de la Copropriété « Le Bella Vista ».
Quartier La Miolane	<b>RUE DES COLIBRIS</b>	Voie située entre la rue des Serins et la rue des Chardonnerets
Quartier La Miolane	<b>RUE DES CARDALINES</b>	Voie partant du boulevard de la Litorne et rejoignant au sud le chemin de la Miolane, située au niveau du lotissement « Domaine de la Litorne ».
Quartier La Miolane	<b>RUE DES VERDIERS</b>	Voie reliant la rue des Cardalines et le Chemin de la Miolane.
RD 559	<b>ROUTE DE BANDOL</b>	Partie de la RD 559 située après le Pont des Anges jusqu'à la Commune de Bandol
RD 559	<b>AVENUE DU LITTORAL</b>	Voie située entre le rond-point menant à l'avenue de la Mer/Maréchal Juin/Lecques jusqu'à la Commune de La Ciotat
RD 559	<b>CONTRE-ALLEE DU RIGAUDON</b>	Contre-allée de l'avenue du Littoral (Côté Pradeaux)
RD 559	<b>CONTRE-ALLEE DE LA FARANDOLE</b>	Contre-allée de l'avenue du Littoral (Côté Lecques)
Les Lecques	<b>RAMPE TRIBORD</b>	Descente de l'avenue du Port vers le parking du Nouveau Port des Lecques
Les Lecques	<b>RAMPE BÂBORD</b>	Descente de l'avenue du Port vers le parking du Vieux Port des Lecques
Les Lecques	<b>PROMENADE ROSE</b>	Voie piétonne qui démarre à hauteur du 49 avenue du Port et qui se termine Place Citta Della Pieve, au bout de l'avenue de la Plage
D 1559	<b>AVENUE DE LA LIBERTE</b>	Voie située entre le rond-point menant à l'avenue de la Mer/Maréchal Juin/Lecques jusqu'à l'avenue de Tauroentum

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20190702-DEL20190709-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Dans cet esprit, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Communale de donner à ces voies les noms indiqués dans le tableau ci-joint.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de procéder à la dénomination de ces voies.

Décide de donner à ces voies les noms proposés.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY